

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq Mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Mme HELLE - M. ROCCI - Mme JULIEN - M. BELLEGARDE - M. SOLER - M. MONIN - M. RANDOULET - M. MANETTI - Mme DELAFONTAINE - M. BEL - M. BANACHE -

M. BELLEVILLE - M. AVRIL - M. BISCARRAT - Mme CRESPO - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - Mme DAMAS - Mme ESPENON - Mme GRANDMOUGIN - M. CROZET - M. GABRIEL - M. BESUCCO - Mme GOURLOT

ETAIENT EXCUSES:

M. CASTELLI - M. GRANIER - M. SANDEVOIR - M. MALEN - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. ULLMANN - M. CHARLUT - M. PAGET - M. BOMPARD - M. PASERO - Mme LAFAURE - M. GAU - Mme WINKELMANN - M. DELFORGE

ETAIENT ABSENTS:

M. MOUREAU - M. BOLEA - M. ROCHE - M. FENOUIL - M. MUS - M. PERRAND - M. LEAUNE

Assistaient également :

Techniciens: Alain FARJON - Céline GEORGES - Gilles PERILHOU - Ingrid HAUTEFEUILLE

Délégués en exercice : 48 Délégués titulaires présents : 19 Délégués suppléants présents : 6

Quorum: 25

La séance est ouverte à 14h30 par Christian RANDOULET, le Président.



Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Evelyne ESPENON est désignée comme secrétaire de séance.

Vote	
Unanimité	

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 4 Mars 2019

Vote	
Unanimité	

Lompte rendu des décisions et des arrêtés du Président

Néant

- Lompte rendu des décisions du Bureau Syndical du Lundi 11 Mars 2019
- N°1: Avis simple sur la modification n°1 du PLU de la Commune de Saint-Saturnin-Les-Avignon

La commune a lancé une modification n°1 de son PLU.

La commune a approuvé son PLU le 9 mars 2017. A la lumière de la mise en œuvre de celui-ci, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'apporter de nouvelles évolutions au document d'urbanisme en vigueur. Les évolutions envisagées concernent principalement :

- Des ajustements concernant la représentation graphique du zonage,
- Des ajustements, suppression et création d'emplacements réservés,
- Des suppressions de servitudes de mixité sociale.
- Des adaptions du règlement dans différentes zones urbaines,
- Un complément de l'annexe relative aux Servitudes d'Utilité Publique suite à l'instauration de nouvelles SUP sur le territoire communal,
- Un ajustement de l'OAP située Chemin de la Sorgue.
- 1) Modification du règlement

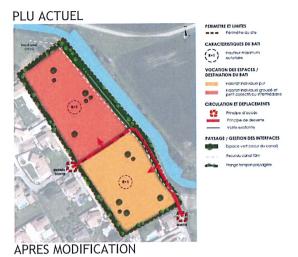
Les modifications au règlement touchent les zones UA, UB, UD et 1AUh. Des règles communes à toutes les zones sont également modifiées. Ces modifications ont pour but de faciliter la compréhension, de préciser, de supprimer certaines dispositions, d'assouplir la règle de l'implantation des piscines, de permettre une meilleure adaptation de règle aux équipements publics, de préserver le caractère architectural.

2) Modification de l'OAP Bord du Canal / Chemin de la Sorgue

La commune souhaite apporter plusieurs précisions concernant la desserte de l'OAP et les formes urbaines projetées :

- L'OAP ne se fera plus sous la forme d'une opération d'ensemble sur la partie Sud. Seule la partie nord de la zone, concernée par une servitude de mixité sociale, sera obligatoirement réalisée via une opération d'ensemble.
- La création d'une aire de retournement au SUD de l'OAP est rajoutée sur le schéma.
- La notion de logement individuel groupé est supprimée au profit d'une indication de logement individuel, petit collectif, ou intermédiaire dans la partie Nord. La commune souhaite plus de souplesse dans les formes urbaines projetées, ainsi elle souhaite autoriser des ruptures dans le continuum de façades avec des typologies de maisons accolées par les garages. Concernant la densification de la zone au Nord, la commune rajoute qu'un « minimum » de 10 logements sera à réaliser.







3) Modification du zonage

Les modifications du zonage sont les suivantes :

- -Précisions apportées au linéaire de diversité commercial,
- -Suppression et création d'emplacements réservés,
- -Suppression de servitudes de mixité sociale, en effet :

 - Pour la 1^{ière}, le projet de logements est en cours, Pour la 2^{nde}, les terrains grevés par la SMS sont en partie construits et ne permettent pas d'envisager la réalisation d'un projet de LLS cohérent,
 - Pour la 3^{ième}, l'opération est économiquement irréalisable pour un bailleur.



4) Modification des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

La modification intègre l'arrêté Préfectoral instaurant des SUP prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de matières dangereuses.

Les élus du Bureau ont émis un avis favorable sur ce dossier. L'avis sera transmis à la commune.

Compte rendu des délibérations

➤ N°1: Compte Administratif 2018

Rapporteur: Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

Les résultats du Compte administratif 2018 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire du Président du Syndicat) et du Compte de Gestion 2018 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire du l'exercice 2018 et sont concordants.

Les résultats du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2018 €	Réalisé 2018 €
002	Déficit de fonctionnement N-1 reporté (déficit)	0	0
011	Charges à caractère général	109 551.48	80 859.13
012	Charges de personnels et frais assimilés	210 510.00	191 445.39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 648 .26	156 648.26
65	Autres charges de gestion courante	140 400.00	138 050.29
66	Charges financières	9 840.18	7 340.18
67	Charges exceptionnelles	26 660.63	26 660.63
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
023	Virement à la section d'investissement	6 639.73	0
門。德里	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	660 250.28	601 003.88

Chapitres	Libellés	BP 2018 €	Réalisé 2018 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté (excédent)	0	0
013	Atténuation de charges	0	12 968.26
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908.00	31 908.00
74	Dotations, subventions et participations	569 342.28	569 342.28
77	Produits exceptionnels	0	46.00
78	Reprises sur amortissements et provisions	59 000.00	59 000.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	660 250.28	673 264.54

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 est de : + 72 260.66 € (excédent)

Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2017 est de : 0 €

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2018 est de : + 72 260.66 €



Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2018 €	Réalisé 2018 €
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908.00	31 908.00
13	Subventions d'investissement reçues	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	37 991.63	37 991.63
20	Immobilisations incorporelles	251 726.00	201 335.72
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	0
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	331 625.63	271 235.35

Chapitres	pitres Libellés		Réalisé 2018 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 784.64	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 648.26	156 648.26
10			89 053.00
13	13 Subventions d'investissement reçues		0
16	16 Emprunts et dettes assimilées		0
27	Autres immobilisations financières	0	0
021	021 Virement de la section de fonctionnement		0
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		245 701.26

Le résultat d'investissement de l'exercice 2018 est de : - 25 534.09 € (déficit) Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2017 est de : + 41 784.64 €

Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2018 est de : + 16 250.55 €

Restes à Réaliser

Il y a des restes à réaliser en dépenses pour 12 480.00 € et en recettes pour 37 500.00 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de + 72 260.66 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de + 16 250.55 €

Le résultat cumulé du compte administratif 2018 est donc de + 88 511.21 €. (72 260.66 + 16 250.55)

Le Bureau, réuni le Lundi 11 Mars 2019, a pris connaissance de cette proposition et émis un avis favorable.

Le Président s'est retiré lors du vote.

Le Comité Syndical a adopté le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus et a déclaré que les opérations de l'exercice 2018 sont définitivement closes.

	/ote
Unanimité	Pour: 25



N°2: Compte de Gestion 2018

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice 2018 dressés par le receveur :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084005

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AVIGNON MUNICIPALE

ETABLISSEMENT : SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

Résultats budgétaires de l'exercice

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	331 625,63	660 250,28	991 875,91
Titres de recette émis (b)	245 701,26	673 264,54	918 965,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	245 701,26	673 264,54	918 965,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	331 625,63	660 250,28	991 875,91
Mandats émis (f)	272 285,35	604 302,74	876 588,09
Annulations de mandats (g)	1 050,00	3 298,86	4 348,86
Depenses nettes (h = f - g)	271 235,35	601 003,88	872 239,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		72 260,66	46 726,57
(h - d) Déficit	25 534,09		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084005

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AVIGNON MUNICIPALE

ETABLISSEMENT : SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	41 784,64		-25 534,09		16 250,55
Fonctionnement	89 053,00	89 053,00	72 260,66		72 260,66
TOTAL I	130 837,64	89 053,00	46 726,57		88 511,21
II - Budgets des services à					
caractère administratif			Control of the Contro		
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial	The state of the s				
TOTAL III					***************************************
TOTAL I + II + III	130 837,64	89 053,00	46 726,57		88 511,21

Il est à noter que le Compte de Gestion sera signé avec les réserves suivantes :



0100

Trésorerie d'AVIGNON MUNICIPALE

DESIGNATION DES PIECES	Nombre de pièces ou montant en sommes
Compte de gestion sur chiffres dématérialisé de l'exercice 2018 visé	
- BC 71300 SM AMENAGEMENT BASSIN DE VIE AVIGNON	
Compte de gestion visé avec réserves	
08-01 : Il n'a été pratiqué de rattachement sur aucun des comptes suivants : 408,4098,418,428,438,448,468,486,487	
Comme il vous l'a été précisé par la note de service n°18-29 du 20/12/2018, cette anomalie est susceptible d'entraîner un refus de visa. Dans le cas d'espèce, vous joignez, pour justifier cette anomalie, un certificat administratif de l'ordonnateur précisant que le choix a été fait de ne pas constater ni comptabiliser de rattachement des charges et des produits à l'exercice concerné. Cette disposition contrevient à la réglementation qui impose de définir un seuil. En effet, l'instruction M14 précise que des aménagements à la procédure de rattachement sont possibles « lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat ». Toutefois, il importe de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes.	t
Ce compte sera visé avec réserves.	
Bien vouloir veiller pour les exercices suivants à produire une délibération définissant un seuil.	0
Catherine FINCK- Inspecteur division	JOLIVET onnaire
MINISTÈRE DE L'ACTION MINISTÈRE DE L'ACTION DOLL DESCRIMPTES PUBLICS	moit le 26

En effet, mi-décembre lors de la réunion intercantonale DDFIP/ Collectivités organisée par le DDFIP, il a été annoncé ce qui suit:

Darkel DESCHOMPTES PUBLICS

Inspectaur divisionnaire des finances publiques hors classe

Pour les collectivités ne constatant pas de rattachement de charges et/ou de produits, le compte de gestion ne pourra être accepté et validé par la DDFIP qu'à la condition expresse que l'ordonnateur joigne alors au dernier bordereau de mandat et/ou de titres, une attestation indiquant que les rattachements inférieurs à xxx € (à déterminer librement par vos soins) n'ont pas été pratiqués.

Or nous avons joint au dernier bordereau de 2018 un certificat administratif ne constatant pas de rattachement de charges et/ou de produits sans préciser le seuil inférieur de rattachement. D'où les réserves.

A compter de 2020, une délibération de principe fixant un seuil minimum devra être prise par l'assemblée délibérante. A compter de 2020 (CG 2019) elle sera jointe aux derniers bordereaux de chaque année, et pour chacun des budgets.



Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical est invité à :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Janvier 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'Exercice 2018 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur du Syndicat, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, avec les réserves ci-dessus mentionnées.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 11 Mars 2019, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2018 par M. Daniel LEROY, Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Avignon Municipal, et a admis les opérations de la gestion 2018 pour les sommes indiquées par le dit compte.

	Vote	THE PARTY OF A CONTROL OF THE PARTY OF THE P
Unanimité	Pour: 26	

N°3: Finances - Affectation du résultat - exercice 2018

Rapporteur: Stéphane GARCIA

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 72 260.66 €

☐ Un déficit de fonctionnement

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 260,66
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	72 260,66
Solde d'exécution de la section d'investissement	
 D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) 	16 250,55
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	25 020,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	72 260,66
Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	42 688,90
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	29 571,76
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 11 Mars 2019, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a approuvé les résultats de l'exercice 2018 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus, et dit que l'excédent de fonctionnement cumulé sera :

- reporté en fonctionnement (R 002) pour 29 571,76 €,
- affecté en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 42 688,90 €.

AND THE PERSON AND THE PARTY OF	Vote	是它就是否是自己是是是否是否的。
Unanimité	Pour : 26	

⁽¹⁾ Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement riest pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.



➢ N°4: Budget Primitif 2019

Rapporteur: Stéphane GARCIA

Le Budget Primitif 2019 est établi en tenant compte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le Lundi 04 mars 2019 lors de la séance du Comité Syndical.

Dépenses de fonctionnement détaillées :

		2	2018		2019		
		BP 2018	Réalisé 2018	REPORTS 2018	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	prévisions / BP 2018 %
60612	Énergie - Électricité	1 200.00	782,08		1 200,00	1 200,00	0
60622	Carburants	2 000.00	964,27		1500.00	1500.00	-25.00
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	39,99		300,00	300,00	0
6064	Fournitures administratives	6 000,00	2 474,12		3000.00	3000.00	-50.00
611	Contrats de prestations de services	600,00	554.96		600,00	600,00	0
6132	Locations immobilières	20 000,00	19 861,94		20 000,00	20 000,00	0
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0	0		500,00	500,00	
6135	Locations mobilières	12 000,00	11 519,40		12 000,00	12 000,00	0
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0		500.00	500.00	
61551	Matériel roulant	725,00	0		750.00	750.00	3.45
61558	Autres bien mobilier	25,00	24,60		0	0	-100
6156	Maintenance	12 100,00	11 606,26		12 000,00	12 000,00	-0,83
6161	Assurance multirisques	13 000,00	12 628,53		13 000,00	13 000,00	0
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 965,00		2 000,00	2 000,00	0
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	6 000,00	0,00		0	0	-100
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	460,00	395,93		460,00	460,00	0,00
6226	Honoraires	7 000,00	56,00		22 000,00	22 000,00	-33,33
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	0		0	0	-100
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	95,00		200,00	200,00	0
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	1 767,60		2000.00	2 000,00	-33.33
6238	Divers	2 500,00	0		1 500,00	1 500,00	-40,00
6256	Missions	3 400,00	1 133,91		2 500,00	2 500,00	-26,47
6257	Réceptions	3 341,48	5 761,81		0	0	-100.00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 175,04		3 500,00	3 500,00	0
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	2 164,86		3 500,00	3 500,00	0
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	1 702,23		2 500,00	2 500,00	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 200,00	1 185,60		1 200,00	1 200,00	0
6288	Autres services extérieurs	0	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
Chapitre 011	Charges à caractère général	109 551,48	80 859,13	0,00	107 710,00	107 710.00	98.32



		20)18		2019		
		BP 2018	Réalisé 2018	REPORTS 2018	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	prévisions / BP 2018 %
6218	Autre personnel extérieur	3 500,00	3 272,64		3 272,64	3 272,64	93,50
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	69,59		76,23	76,23	76,23
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 247,78		1 333,91	1 333,91	88,93
6338	Autres impôts, taxes ,sur rémunérations	300,00	233,95		251,51	251,51	83,84
64111	Rémunération principale	89 000,00	80 674,17		81 293,25	81 293,25	91,34
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 900,00	2 720,49		2 599,46	2 599,46	89,64
64118	Autres indemnités	62 500,00	60 075,67		64 918,59	64 918,59	103,87
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00	11 800,81		12 684,65	12 684,65	84,56
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 900,00	26 529,68		26 836,63	26 836,63	92,86
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		350,00	350,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 600,00	1 626,00		1 800,00	1 800,00	112,50
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	324,23		400,00	400,00	100,00
64731	Versées directement	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	750,00	615,00		615,00	615,00	82,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	356,40		500,00	500,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	360,00	360,00		360,00	360,00	100,00
6488	Autres charges	3 200,00	1 539,00		3 200,00	3 200,00	100,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	210 510,00	191 445, 39	0,00	211 491,87	211 491,87	100,47
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	6 639,73	0,00		0	0	0
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	156 648,26	156 648,26		166 311,30	166 311,30	106,17
6871	Dotations aux amort. exceptionnels des immos	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 648,26	156 648,26	0,00	166 311,30	166 311,30	106,17
6531	Indemnités	96 000,00	95 643,40		96 000,00	96 000,00	100,00
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	5 800,00	5 686,89		5 800,00	5 800,00	100,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	3 500,00	3 120,00		3 500,00	3 500,00	100,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	33 600,00	33 600,00		33 600,00	33 600,00	100,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	140 400,00	138 050,29	0,00	140 400,00	140 400,00	100,00

66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 580,91	7 580,91	6 251,02	6 251,02	82,46



TOTAL DEPE	ENSES DE FONCTIONNEMENT	660 250,28	601 003,88	0,00	632 919.22	632 919,22	95.86
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges financiers	0,00	0,00		0.00	0,00	0,00
6815	Dotations aux amortissements pour risques et charges de fonction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	26 660.63	26 660.63	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulatifs sur exercice antérieur	26 660,63	26 660,63		0,00	0,00	0,00
Chapitre 66	Charges financières	9 840,18	7340.18	0,00	7 006.05	7 006.05	71.20
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,00	0,00		999.73	999.73	40,00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1 204,86	-1 204,86		-964,13	-964,13	80,02
661121	Montant des ICNE de l'exercice	964,13	964,13		719,43	719,43	74,59
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Recettes de fonctionnement :

Maintien de la cotisation à 1,83 € par habitant avec une population de 312 262 habitants (populations légales millésimées 2016 entrant en vigueur au 1^{er} Janvier 2019 - INSEE - population totale)

o <u>Répartition de la population par intercommunalité :</u>

EPCI	2015	2016	2017	2018	2019
CA du Grand Avignon	188 850	188 850	197 731	196 640	197 679
CC Pays Réuni d'Orange	69 452	69 313	45 800	46 028	45 829
CC Les Sorgues du Comtat	25 082	25 411	49 233	49 123	49 248
CC La Côte du Rhône Gardoise	9 641	9 927	0	0	0
CC Aygues Ouvèze en Provence ** à compter du 15 mai 2017			19 247 **	19 325	19 506
POPULATION TOTALE	293 025	293 501	312 011	311 116	312 262

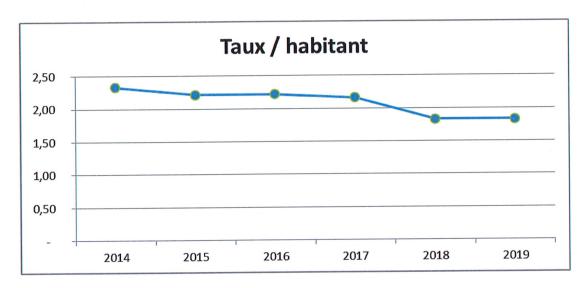
o <u>Répartition de la participation par intercommunalité :</u>

EPCI	2015	2016	2017	2018	2019
CA du Grand Avignon	418 019,48	407 954,53	427 098,96	359 851,20	361 752,57
CC Pays réuni d'Orange	153 732,00	149 730,22	98 928,00	84 231,24	83 867,07
CC Les Sorgues du Comtat	55 519,01	54 892,94	106 343,28	89 895,09	90 123,84
CC La Côte du Rhône	24 507 20	24 444 25			
Gardoise	21 597,20	21 444,35	-	-	-
CC Aygues Ouvèze en			05 000 45 **	05 004 75	05 005 00
Provence	-	-	25 983,45 **	35 364,75	35 695,98
Cotisations totales	648 847,69 €	634 022,04 €	658 353,69 €	569 342,28 €	571 439,46 €
Taux de cotisation par	2.21 E/bab	2.22 <i>El</i> hah	0.40.6//5-15	4.00.6/11-	4.00.6/
habitant (environ)	2,21 €/hab	2,22 €/hab	2,16 €/hab	1,83 €/hab	1,83 €/hab



o Évolution du taux par habitants :

EPCI	2018	2019	Evolutions en €	Evolution en %
CA du Grand Avignon	359 851,20	361 752,57	+1 901.37	+ 0.53 %
CC Pays réuni d'Orange	84 231,24	83 867,07	- 364.17	- 0.43 %
CC Les Sorgues du Comtat	89 895,09	90 123,84	+ 228.75	+ 0.25 %
CC Aygues Ouvèze en Provence	35 364,75	35 695,98	+ 331.23	+ 0.94 %
Evolution des participations 2019/2018	569 342,28 €	571 439,46 €	+ 2 097.18 €	+ 0.37 %



o Recettes de fonctionnement détaillées :

		20)18		2019		
		BP 2018	Réalisé 2018	REPORTS 2018	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	prévisions / BP 2018 %
002 Excéde	nt de fonctionnement reporté				29 571.76	29 571.76	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	12 968,26		0,00	0,00	
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	12 968,26	0,00	0,00	0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	31 908,00	31 908,00		31 908,00	31 908,00	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908,00	31 908,00	0,00	31 908,00	31 908,00	0,00
74751	Participations groupement de collectivités	569 342,28	569 342,28		571 439.46	571 439.46	100.37
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	569 342,28	569 342,28	0,00	571 439.46	571 439.46	100.37
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	46,00		0,00	0,00	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	46,00	0,00	0,00	0,00	
7815	Reprise des provisions pour risquse et charges de fonction	59 000,00	59 000,00		0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprise sur amortissements et provisions	59 000,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECE	TTES DE FONCTIONNEMENT	660 250,28	673 264,54	0,00	632 919.22	632 919.22	95.86



<u>Dépenses d'investissement détaillées :</u>

		20	18		2019		
		BP 2018	Réalisé 2018	REPORTS 2018	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	prévisio ns / BP 2018 %
13911	Etat et établissements nationaux	22 077,00	22 077,00		22 077,00	22 077,00	100,00
13912	Régions	7 917,00	7 917,00		7 917,00	7 917,00	100,00
13913	Départements	1 914,00	1 914,00		1 914,00	1 914,00	100,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908,00	31 908,00	0,00	31 908,00	31 908,00	100,00
1641	Emprunts en euros	37 991,63	37 991,63		38 893,31	38 893,31	102,37
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	37 991,63	37 991,63	0,00	38 893,31	38 893,31	102,37
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	153 000,00	173 000,00		153 000,00	153 000,00	100,00
2031	Frais d'études	61 226,00	19 956,00	12 480,00	0	12 480.00	20.30
2033	Frais d'insertion	35 000,00	8 379,72		15 569.44	15 569.44	44.34
2051	Concessions et droits similaires	2 500,00	0		2 500,00	2 500,00	100,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	251 726,00	201 335,72	12 431,00	171 018.44	183 449.44	72.88
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	100,00
2184	Mobilier	1 500,00	0,00		00	0	0
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00		500,00	500,00	100,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0.00	0,00	8 500,00	8 500,00	85.00
	DEPENSES TISSEMENT	331 625,63	271 235,35	12 431,00	250 319.75	262 750.75	79.23



Recettes d'investissement détaillées :

		201	8		2019		
		BP 2018	Réalisé 2018	REPORTS 2018	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	prévisions / BP 2018 %
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 784,64	41 784,64		16 250,55	16 250,55	38,89
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	6 639,73	0.00		0.00	0.00	
2802	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	130 787,01	130 787,01		141 246,01	141 246,01	108,00
28031	Amortissements des frais d'études	15 972,00	15 972,00		19 963,00	19 963,00	124,99
28033	Amortissements des frais d'insertion	6 601,35	6 601,35		4 190,00	4 190,00	63,47
28051	Concessions et droits similaires	340,00	340,00		340,00	340,00	100,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 376,90	2 376,90		0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	571,00	571,00		572,29	572,29	100,23
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 648,26	156 648,26		166 311,30	166 311,30	106,17
10222	FCTVA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	89 053,00	89 053,00		42 688.90	42 688.90	47.94
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	89 053,00	89 053,00	0,00	42 688.90	42 688.90	47.94
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1312	Régions	37 500,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00	100,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	37 500,00	0,00	37500,00	0,00	37 500,00	100,00
TOTAL REC	CETTES D'INVESTISSEMENT	331 625,63	287 485,90	37500,00	225 250.75	262 750.75	79.23

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 11 Mars 2019, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif 2019 conformément à la nomenclature M14 et en application des articles L.2313-1 et L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (vote par nature et par chapitre) équilibré en mouvements budgétaires tels que détaillés ci-dessus, a fixé la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2019 comme cela est précisé en recettes de fonctionnement à l'article 74751 « Participations - Groupements de Collectivités », et appelle la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2019 déduction faite de l'appel anticipé partiel prévu par la délibération DCS n° 2018-29 du 10 décembre 2018.

	Vote
Unanimité	Pour : 26



N°5: Finances - Procédure budgétaire et comptable de rattachement des charges à l'exercice - Fixation du seuil à 1 500,00 € et exclusion de certaines dépenses

Rapporteur: Stéphane GARCIA

L'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la procédure des rattachements des charges et des produits de fonctionnement. Cette procédure consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non réception de la pièce justificative.

En faisant apparaître dans le résultat de l'exercice donné les charges et produits qui s'y rapportent, les rattachements garantissent une image fidèle et sincère du résultat.

Par souci d'efficacité, l'instruction M14 accepte que le principe puisse faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice. Toutefois, il importe de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes, conformément au principe de performance des méthodes comptables.

Afin d'optimiser le coût de gestion administrative et comptable des rattachements, il est proposé de fixer le seuil à 1 500,00 €.

En effet, il peut être constaté des rattachements entre 100,00 € et 1 500,00 €, sans pour autant que leur masse financière n'impacte sensiblement le résultat de l'exercice.

Par ailleurs, certaines charges ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat compte tenu de leur nature récurrente, cyclique et répétitive, tels que l'électricité, les carburants, le téléphone, les fournitures administratives, l'affranchissement du courrier ...). Aussi, il semble opportun de ne pas procéder au rattachement de ces dépenses.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 11 Mars 2019 a rendu un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Comité Syndical a fixé à 1 500,00 € le seuil des rattachements des charges et des produits de fonctionnement, et ne rattache pas les charges de nature récurrente, cyclique et répétitive, non susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice.

	Vote	
Unanimité	Pour: 26	

Le Président lève la séance à 15h15.

Le Pontet, le 03/04/19 Le secrétaire de séance Madame Evelyne ESPENON

